

DEPARTEMENT

AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHANAY

Séance du 21 mars 2023

Conseillers

En exercice : 13

Ayant pris part à la

Délibération : 13

Convocation : 10/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth JEAMBENOIT, Maire suppléante.

Présents : Bornard J. - Chapuis R. - Chivot D. - Jeambenoit E. - Jouhaud L. - Le Carff C. - Noel F. - Picot S. - Prigent C. - Rebucini C. - Roux C. - Tournillac C.

Absent représenté : Ticky Monekosso H. représentée par Roux C.

Secrétaire de Séance : Noel Fleury

Délibération : 2023-004

Objet : Compte de Gestion - 2022.

La Maire suppléante présente le compte de gestion pour l'exercice 2022 dressé par Mr Riezmann, Comptable au sein du Service de Gestion Comptable d'Oyonnax et constate que le compte de gestion correspond exactement au compte administratif.

Considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable.

Entendu l'exposé de la Maire suppléante, les élus

Décident :

- D'approuver le compte de gestion identique au compte administratif,
- De déclarer le compte de gestion et le compte administratif pour l'exercice 2022 en conformité.

ADOPTÉ :

à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

Maire suppléante,
Elisabeth JEAMBENOIT



Le secrétaire de séance,
Fleury NOEL